

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
191^e année
23 juillet 2015
n° 27 / 7652^e
pages 1529 à 1592

CODE CIVIL

ARTICLE 1108.

Quatre conditions sont essentielles pour la validité d'une convention :

CHRONIQUES / Suppression de la cause

- le consentement de la partie qui s'oblige ;
- sa capacité de contracter ;
- un objet certain qui forme la matière de l'engagement ;
- une cause licite de l'obligation.

Défense et illustration de la cause en droit des contrats

> Thomas Genicon

La suppression par le projet d'ordonnance : la chose sans le mot ?

> Guillaume Wicker

PROJET D'ORDONNANCE

ARTICLE 1127.

Sont nécessaires à la validité d'un contrat :

- 1^o le consentement des parties ;
- 2^o leur capacité à contracter ;
- 3^o un contenu licite et certain.

1551

1557

ÉDITORIAL

1529 Les histoires d'humour finissent mal..., *Nicolas Dissaux*

ACTUALITÉS

- 1532 Mobilité bancaire: délai de prise en compte des nouvelles coordonnées
- 1533 Autorité de la concurrence: remise du rapport d'activité 2014
- 1534 Surendettement: sort d'une créance du Fonds de garantie des victimes
- 1537 Cession de société (information des salariés): inconstitutionnalité partielle du régime
- 1542 Perquisition et sonorisation: interdiction des copies d'enregistrements sonores
- 1543 Nouvelle organisation territoriale: adoption définitive du projet de loi
- 1544 Transition énergétique (nouvelle lecture): adoption du texte par le Sénat

LE POINT SUR...

1549 Procédure de contrôle de plein droit en cas d'hospitalisation complète sans consentement. Étude de la jurisprudence des cours d'appel, *Delphine Legohérel*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1569 **Panorama:** Majeurs protégés, *Jean-Jacques Lemouland, David Noguéro et Jean-Marie Plazy*
- 1583 **Notes:** L'ordre de la loi, l'autorisation de plaider et la diffamation, *note sous Crim. 27 mai 2015, Alexandra Serinet*
- 1588 La preuve, par le banquier dépositaire, de l'existence d'une procuration entre époux, *note sous Civ. 1^{re}, 3 juin 2015, Adrien Tehrani*

ENTRETIEN

1592 Francesco Martucci - Crise grecque et sortie de l'euro

DALLOZ

321527



9 782993 215272

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHÉLEMY, Pascale DEUMIER
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 485 € HT (495,19 € TTC)

Étranger: 551 € HT

Prix au numéro: 22,46 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

Imprimerie Champagne

52200 Langres

Dépôt légal - Juillet 2015

Éditions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart jeté
« Omnidroit 2015 »

ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

1529

Les histoires d'humour
finissent mal...

ACTUALITÉS

1532

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Mobilité bancaire: délai de prise en compte
des nouvelles coordonnées

Concurrence-Distribution

Autorité de la concurrence:
remise du rapport d'activité 2014

Consommation

Cautionnement (mention manuscrite):
portée du formalisme à l'égard des cautions
illettrées, *Civ. 1^{re}, 9 juill. 2015*

Démarchage: exclusion des ventes

de fonds de commerce, *Civ. 1^{re}, 9 juill. 2015*

Surendettement: sort d'une créance

du Fonds de garantie des victimes,

Cass., avis, 6 juill. 2015

Clause abusive (crédit à la consommation):

qualité de consommateur du codébitéur,
CJUE 9 juill. 2015

Contrats d'affaire

Transport terrestre (responsabilité):

action subrogatoire de l'organisateur,

Civ. 1^{re}, 9 juill. 2015

Propriété intellectuelle

Saisie-contrefaçon: portée de l'obligation

du saisissant de se pourvoir au fond,

Com. 7 juill. 2015

Société et marché financier

Cession de société (information des salariés):

inconstitutionnalité partielle du régime,

Cons. const., 17 juill. 2015

Décision collective: nullité pour participation

d'héritiers non agréés, *Civ. 3^e, 8 juill. 2015*

Modification statutaire: nullité pour violation

du principe d'unanimité, *Civ. 3^e, 8 juill. 2015*

Sociétés commerciales (liquidation):

conditions de révocation du liquidateur,

Com. 7 juill. 2015

Commissaire aux comptes: cession forcée

de la clientèle de l'activité de conseil,

Civ. 1^{re}, 9 juill. 2015

1538

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente d'animaux domestiques (vice caché):

application conventionnelle du droit commun,

Civ. 1^{re}, 1^{er} juill. 2015

Accident de la circulation (recours des tiers

payeurs): prestation de compensation

du handicap, *Civ. 2^e, 2 juill. 2015*

Famille-Personne-Succession

Prestation compensatoire: conformité

de la loi étrangère à l'ordre public

international, *Civ. 1^{re}, 8 juill. 2015*

Prestation compensatoire: octroi en cas

de régime de séparation de biens,

Civ. 1^{re}, 8 juill. 2015

État liquidatif de communauté: caractérisa-

tion d'un partage inégal, *Civ. 1^{re}, 9 juill. 2015*

Succession (conjoint survivant):
usufruit du droit d'exploitation d'une œuvre,
Civ. 1^{re}, 8 juill. 2015

1540

DROIT IMMOBILIER

Copropropriété

Parties communes (qualité pour agir):

mise en cause impérative du syndicat,

Civ. 3^e, 8 juill. 2015

1541

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Conservation de données personnelles:

exception en matière de don de sang,

Crim. 8 juill. 2015

Procédure pénale

Perquisition et sonorisation: interdiction

des copies d'enregistrements sonores,

Crim. 8 juill. 2015

1543

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Nouvelle organisation territoriale:

adoption définitive du projet de loi

Environnement

Transition énergétique (nouvelle lecture):

adoption du texte par le Sénat

1545

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Convention de forfait en jours: non-renvoi

de questions prioritaires de constitutionnalité,

Soc. 7 juill. 2015

Plan de sauvegarde de l'emploi

(différence de traitement):

cessation anticipée d'activité, *Soc. 9 juill. 2015*

Sécurité sociale

Contribution nouvelle:

portée de l'assujettissement d'un fait

générateur antérieur, *Civ. 2^e, 9 juill. 2015*

1547

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Arbitrage (sentence internationale):

compétence du juge judiciaire

pour l'exequatur, *Civ. 1^{re}, 8 juill. 2015*

Procédure sans représentation obligatoire:

convocation et défaut de comparution,

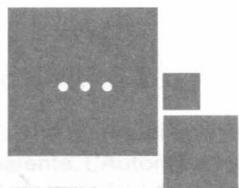
Civ. 2^e, 9 juill. 2015

Profession juridique et judiciaire

Avocat (bureau secondaire): fixation

du montant des cotisations par le conseil

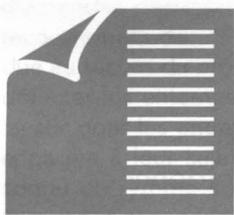
de l'Ordre, *Civ. 1^{re}, 9 juill. 2015*



LE POINT SUR...

1549

Procédure de contrôle de plein droit en cas d'hospitalisation complète sans consentement. Étude de la jurisprudence des cours d'appel par Delphine Legohérel



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1551

Défense et illustration de la cause en droit des contrats. À propos du projet de réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations par Thomas Genicon

1557

La suppression de la cause par le projet d'ordonnance: la chose sans le mot? par Guillaume Wicker

PANORAMA

1569

Majeurs protégés juillet 2014 - juin 2015 par Jean-Jacques Lemouland, David Noguéro et Jean-Marie Plazy

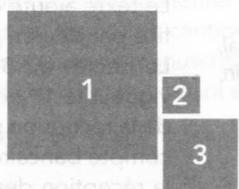
NOTES

1583

L'ordre de la loi, l'autorisation de plaider et la diffamation, note sous *Crim.* 27 mai 2015 par Alexandra Serinet

1588

La preuve, par le banquier dépositaire, de l'existence d'une procuration entre époux, note sous *Civ.* 1^{re}, 3 juin 2015 par Adrien Tehrani



ENTRETIEN

1592

Francesco Martucci - Crise grecque et sortie de l'euro

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).